

Direction Générale des Services
Direction générale déléguée RFI et Finances
Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par :
Marie-Diane PICOT /
Frédérique GARNIER-TRAMONI/
Virginie GARNIER/
Eve OSPIRI



Yvelines
Le Département

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
DU DÉPARTEMENT DES YVELINES**

* * * * *

**Séance du 13 février 2025
14 heures 30**

Salle Catinat

* * * * *

PROCÈS-VERBAL

Le 13 février 2025, le Comité Social Territorial du Département des Yvelines s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Josette JEAN, Conseillère Départementale déléguée au personnel.

Représentants de la Collectivité

Mme Josette JEAN, *Présidente*
Mme Laurence BOULARAN, *membre titulaire*
Mme Marie-Diane PICOT, *membre titulaire*
Mme Sandra LAVANTUREUX, *membre titulaire*
Mme Rodolphe DONTENWILL, *membre suppléant*

Représentants du personnel

Syndicat CFDT M. Olivier BOYER, *membre titulaire*
M. José CABRAL, *membre suppléant*

Syndicat SNT CFE-CGC M. Serge VAGNER, *membre titulaire*
Me Sylvie GOUASAINLIN, *membre suppléant*

Syndicat CGT
Mme Nelly PASCAUD, *membre titulaire*
M. Lynda SALLES, *membre titulaire*
M. Tristan FOURNET, *membre titulaire*
M. Stéphane TOPALIAN, *membre titulaire*
M. Luc DEMAZIERE, *membre titulaire*
Mme Valérie RAMAGE-PROISY, *membre suppléant*

Syndicat FA Mme Florence PENARD, *membre titulaire*
M. Pascal GUILLET, *membre titulaire*

Présents en qualité d'experts

Pour la Direction Générale des Services
M. Alexandre BOROTRA, *Directeur Général des Services*

Pour la Direction des Ressources Humaines
Mme Virginie GARNIER, *Responsable Relations Sociales et Cadre*
Mme Marie BACLE, *Chef de projet statutaire*

La Présidente du CST ouvre la séance et invite les membres présents à désigner un secrétaire et un secrétaire adjoint. Sont respectivement désignés Madame Laurence BOULARAN et Monsieur Olivier BOYER.

I - Adoption des procès-verbaux des séances des 7 novembre 2024, 12 décembre 2024 et 19 décembre 2024

La Présidente soumet les procès-verbaux des séances du Comité social territorial des 7 novembre 2024, 12 décembre 2024 et 19 décembre 2024 à l'approbation des membres du CST.

- Le procès-verbal du **7 novembre 2024** est adopté à l'unanimité par les représentants du personnel.
- Le procès-verbal du **12 décembre 2024** est adopté à l'unanimité par les représentants du personnel.
- Le procès-verbal du **19 décembre 2024** est adopté à l'unanimité par les représentants du personnel.

II – DGS : Evolution du schéma organisationnel de la Direction Générale des Services

La Présidente laisse la parole au Directeur Général des Services pour présenter le dossier.

LE CONTEXTE

Divers facteurs exogènes percutent aujourd'hui les réalités départementales, au premier rang desquels figure le choc financier qui frappe la Collectivité depuis deux ans. Redéfinir les priorités, réinterroger les façons de faire et repenser la relation à l'usager sont autant de défis que la collectivité se doit de relever dès à présent. Il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause de la légitimité ni de la pertinence de ses actions, mais d'accepter et de mener collectivement l'impérieuse et nécessaire adaptation que le contexte impose.

Dans un contexte où les turbulences sociales et économiques des années à venir risquent de s'intensifier, le Département, garant des solidarités sociales et territoriales, est et demeurera l'un des piliers indispensables de la cohésion nationale.

Or, l'organisation actuelle de la Direction Générale des Services n'est plus adaptée à ce nouveau contexte. Il apparaît nécessaire de simplifier les périmètres d'action des Directions Générales Adjointes et de recentrer la fonction de la Direction Générale des Services, à laquelle sont aujourd'hui rattachés en direct quatre directeurs de Territoires d'Action Départementale (l'AD) et sept directions essentielles mais qui méritent d'être réinscrites dans un collectif de travail cohérent (Direction des Archives Départementales, Atelier de la Donnée, Pôle Finances, Evaluation & Europe, Direction des Ressources Humaines, Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées, Direction de la Communication et de la Marque).

La création d'une quinzaine d'opérateurs en quelques années, nécessite aussi une clarification dans le « qui fait quoi », tant d'un point de vue opérationnel avec les directions métiers, qu'en termes de supervision et de pilotage des moyens qui leurs sont alloués. Le partenariat opérateurs et Département n'est pas à ce jour arrivé à maturité.

LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

La réorganisation des principales fonctions de gouvernance et d'encadrement de la Collectivité qui est proposée repose en conséquence sur plusieurs grands principes.

Il s'agit en premier lieu d'un nouvel organigramme de missions, qui ne constitue pas en tant que tel une finalité. Il n'est que la première étape d'une restructuration plus profonde des différentes entités et directions qui composent la Collectivité.

L'objectif est, dans un premier temps, de définir des périmètres clairs et cohérents de Directions Générales Adjointes et Déléguées correspondant aux principaux défis que la Collectivité se doit de relever dès cette année 2025. Chaque responsable de Direction Générale aura ainsi à proposer ses propres mesures visant à adapter au mieux ses équipes aux grandes priorités qui lui sont assignées.

LE CALENDRIER

Mise en œuvre au 1^{er} mars 2025.

La présidente laisse la parole au Directeur Général des Services.

Il est constaté depuis décembre un arrêt de la chute de la DMTO.

Sur le sujet de la réorganisation, le Directeur Général des Services a réalisé plusieurs constats dont notamment la complexité de l'organisation actuelle que l'on retrouve dans les organigrammes. En effet le Département compte 4 Directions Départementales et 7 Directions métiers. La volonté est de créer des collectifs de travail cohérents.

Pour cela les collaborateurs ont été pris en compte par l'écoute d'un échantillonnage de ceux-ci dans les 5 TAD, la MEY, les sites de Villedieu, de Boissy. Malgré le côté chronophage de l'exercice, le Directeur Général des Services a souhaité se projeter dans la réalité des personnes qui travaillent et contribuent au succès de la collectivité.

Cependant il est impératif d'agir et de procéder à une réforme au vu de la situation économique actuelle. En effet le budget 2025 n'est pas favorable au Département, la TVA augmente, et il faudra compter sans les 16 millions d'euros que l'Etat de donnera pas. A cela s'ajoute le principe de précaution. Un milliard d'euros est demandé au Département, ce qui semble être une mort annoncée.

Pour les autres Départements un effort a été accordé qui a permis de diviser cette somme par trois, soit 220 millions d'euros pour les Départements, mais s'agissant du Département des Yvelines, le montant reste identique à la version précédente. Par conséquent, notre Département part avec un solde négatif dû à ce prélèvement. Il est possible d'augmenter la DMTO de 0.5 point, mais ce ne peut se faire de manière rétroactive, par conséquent seul 7/12^e du produit sera récupéré cette année.

Au mois de mars les comptes 2024 seront clôturés. Un effort notable a été réalisé, qui a permis une économie de 70 millions d'euros et a permis au Département de rester à flot.

S'agissant des grands principes de l'organisation, celle-ci repose sur la création d'un collectif de travail cohérent. Il s'agit de s'adapter à cette contrainte de manière durable. Même si 2026 promet d'être plus favorable, les moyens du Département sont, eux, réduits durablement. En effet le désendettement constituera la première dépense du Département. La collectivité a une bonne culture de la gestion, il s'agira d'adapter notre organisation à cette réalité.

La Direction Générale des Services conservera ses Directions et ses missions et les fiches de postes resteront inchangées. Il s'agira de recréer des entités adossées à la priorité du moment en créant les 4 Directions Générales Adjointe régaliennes suivantes :

- 1- **Direction Générale Adjointe Pilotage et transformation** : Une Direction Générale Adjointe qui réunit la Direction des Finances et de l'Évaluation ; la Direction des Ressources Humaines, la Direction Europe, la Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées et la Direction de la Commande Publique Unifiée 78/92.

Cette Direction Générale Adjointe a vocation à renforcer le couple Finances/RIH qui en tant que pivot joue un rôle essentiel. En effet, pour réformer l'organisation il est nécessaire de bénéficier de la connaissance des métiers dont dispose les Ressources humaines avec une mise en perspective en termes de moyens financiers. Il y est adjoint la Direction de l'Europe afin de s'assurer de la bonne attribution des fonds européens au niveau de l'État et de diffuser une culture de la recherche de financement.

- 2- **Direction Générale Adjointe Collèges et Infrastructures** : Une seule entité rassemblant les Directions qui s'occupent des moyens du Département. Il est essentiel de réfléchir au duo Direction des Bâtiments/ Direction des Systèmes d'Information. Un collectif de travail se constitue autour de ce sujet mettant en résonance les nombreux biens que possède le Département et le « nomadisme » grandissant.

Par ailleurs, la **Direction des Archives Départementales** souffre de n'être considérée que comme gardienne de reliques et souhaite appartenir à un collectif de travail en tant que maillon d'une chaîne de numérisation, utile dans ce collectif de travail. Il en va de même pour la Direction des Moyens Généraux et la Direction de l'Atelier de la Donnée.

En outre, la Direction des Systèmes d'Information et la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse ne doivent pas être dissociées. On constate ces dernières années que l'éducation nationale est réduite au gîte et au couvert. Par conséquent, la réflexion menée sur les moyens du Département doit englober l'éducation nationale afin que les collèges bénéficient d'un traitement égalitaire. Il est important d'y intégrer les nouveaux entrants digitaux, l'IA, les systèmes d'information, mais aussi l'impact environnemental. En outre, il est également important de traiter les problèmes de sécurité (accueil guichets sociaux etc.) et de Cyber attaque. Quant à la Mission de Coopération décentralisée, il est nécessaire de la réorienter et de l'adosser à la problématique de notre jeunesse.

- 3- **Direction Générale Adjointe Attractivité et mobilité** : Il s'agit de l'ensemble des Directions métiers qui participent au développement du territoire. La Direction des Mobilités doit être intégrée avec la Direction des Contrats, des Etudes et de la Prospective. Il est souhaité un « no-politique » en termes de logement. Aujourd'hui, il existe beaucoup de dispositifs moins coûteux. Il y a un enjeu à les rendre visibles et à les simplifier. D'autre part, il est important d'améliorer les grandes dépenses d'investissement dans le cadre des grands contrats, des opérations de rénovation urbaine, des opérations d'intérêt national etc. La voirie, les équipements publics et les logements sont un seul et même sujet. Dans un contexte où l'État demande beaucoup, il est nécessaire de remettre en question l'environnement car le Département agit beaucoup pour le territoire, mais les projets ne sont pas mis en valeur.
- 4- **Direction Générale Adjointe Solidarités** : Elle comprend la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse, la Direction de la Santé, la Direction de l'Insertion et de l'Accompagnement Social, le Secrétariat Général et les TAD. La priorité du Département est la protection de l'enfance et l'accompagnement aux problèmes de santé. On assiste à un effondrement du système public de santé mais il n'est pas possible de faire autant que par le passé, même s'il y a des sujets nobles à défendre, il faut des choix. La loi pour le plein emploi en 2025 est entrée en vigueur en janvier et cela fonctionne. Pour ce qui concerne les TAD, ils se situent dans un entre-deux qu'il incombe aux Préfets de régler. Pour l'heure il est tôt pour se faire un avis, mais le sujet est à étudier.

Il est souhaité 2 Directions Générales Déléguées :

- **Une Direction Générale Déléguée à l'Investissement et la Performance** qui supervise les 3 premières Directions Générales Adjointes (Pilotage et Transformation ; Collèges et infrastructures ; Attractivité et mobilité). En effet, il est question de sécuriser l'agenda financier et d'articuler un arbitrage entre l'enjeu financier et la réalité de terrain. Une personne aura la vue sur les finances et une autre sur le terrain pour vérifier si la suppression d'une dépense n'a pas de conséquence néfaste. Il sera procédé à des arbitrages avec les outils nécessaires. Cette Direction assurera un rôle de contrôle afin de garantir une sécurité pour les dépenses du Département tout en veillant à ne pas se défaire les choses qui fonctionnent et conservera un rôle de pilotage pour nos investissements stratégiques en matière de recherche et d'industrie. Cependant, il s'agira de rester très attentif aux dépenses afin qu'elles soient pesées et s'assurer, avant tout que l'investissement soit optimal.
- **Une Direction Générale Déléguée à l'Autonomie**. Elle requière une réflexion ad hoc car il s'agit de l'investissement social n°1 du Département. Le vieillissement de la population constitue un enjeu considérable dont la responsabilité incombe au Département et dont il faut s'emparer dès à présent.
 - ✓ Il est nécessaire de résoudre le problème d'instruction de l'aide PCH grâce au Pass force en interne qui fait la fierté du Département.
 - ✓ Le GIP autonomie a produit des services afin d'accompagner les Yvelinois et favoriser le maintien à domicile. Dans 2 ans le produit sera sur le marché, il est important que ce dernier soit abouti pour le lancement. Il s'agit du principal poste de dépense budgétaire.

- ✓ Le financement des structures. Tous ne vieilliront pas à leur domicile. Cependant, on constate un accroissement du déficit des EHPAD et des ESMS. Il est nécessaire de se projeter financièrement et de trouver des solutions car il est question de millions d'euros.

La Direction Marketing et relation usagers. Il est souhaité, pour la Direction Relation Usagers, qu'un travail soit effectué pour diffuser la culture de l'usager et que l'on soit doté d'outils permettant aux usagers de nous évaluer, de nous dire comment ils nous perçoivent. Il est important de satisfaire les usagers et de s'intéresser à l'expérience usager (usagers de la route, bénéficiaires, usagers de nos partenaires du bloc communal etc.). Pour ce faire il faut que le Département se dote d'outils pour se confronter au public et s'adapter à leurs retours. Il est souhaité que la DRU œuvre de concert avec la Direction de la Communication et de la Marque et la Direction de la Culture et du Sport afin d'utiliser la culture et le sport pour mettre en avant les valeurs du Département et ses réalisations au service des usagers.

- Les représentants de la CGT indiquent que l'exposé apporte des clés de compréhension qui leur manquaient, en l'occurrence, ce projet de réorganisation est pensé principalement dans une approche budgétaire, une volonté de maîtrise des coûts. Ils souhaitent savoir pourquoi :

- la Direction DCM-DCT et la Direction DRU se trouvent à cet endroit de l'organigramme. Ils pensent préférable qu'elles se situent dans la DGA Solidarités.
- la DCM-DCT se situe dans la Direction Marketing et non pas dans la DGA Attractivité et mobilité.

Au sujet de la Direction de l'Environnement ils jugeraient plus adapté qu'elle se trouve dans une DGA plus transverse, telle que la DGA Pilotage et Transformation. Ils s'interrogent également sur le bien-fondé d'une DGA pour ce qui concerne une seule direction, l'Autonomie. Ils expriment leur accord sur la problématique du vieillissement de la population mais alertent sur la nécessité de faire face à d'autres constantes. Ils déplorent la focalisation sur la notion de performance au détriment de la notion de robustesse. Dans ce contexte de crise financière, politique, sociale, environnementale, la problématique du vieillissement de la population reste une des compétences du Département. Ils souhaiteraient qu'il soit possible d'apporter une réponse à ces crises autrement que sous le seul angle financier. Ils déplorent que le Département soit dans une approche de moyens quand les organisations syndicales sont dans une approche de fond. Ils posent la question de la priorité, la leur réside dans l'impact sur les agents avant celui sur les finances.

- Le Directeur Général des Services entend leur questionnement et explique qu'il assume ce choix car l'organisation repose et tient compte de la réalité opérationnelle et financière actuelle et non pas d'une vision à long terme des choses.

- Les représentants de la CGT proposent une suggestion relative au sujet financier et à la réalité des missions. Ils suggèrent de donner les moyens pour une meilleure efficacité financière, par exemple en rattachant l'Atelier de la donnée à la DGA Solidarités afin d'être au plus près des moyens ce qui permet d'être en mesure de baisser les moyens.

- Le Directeur Général des Services explique que l'on peut trouver certaines autres cohérences entre les Directions. Placer l'Atelier de la donnée dans la DGA des moyens sous-tend qu'il s'agit d'une offre de service proposée à tous. Il a été réalisé un choix pragmatique correspondant à une première étape. L'Atelier de la donnée et la DSI doivent œuvrer ensemble, le gain opérationnel semble plus rapide ainsi à court terme. Si cela ne fonctionne pas il sera possible de revenir dessus, il s'agit d'une première étape.

- Les représentants de la CGT poussant la réflexion, estiment qu'il appartient à la Direction des Solidarités d'être au plus proche des besoins. Même si des efforts sont réalisés, ils estiment que le besoin des administrés doit rester central. Or, ces dernières années la réponse s'étaye sur ce qui se fait déjà. Même s'il y a une logique à placer la DRU dans la Direction Marketing et relation usagers, il s'agit d'un axe unique de retour pour un sujet transverse qui devrait être central. Ainsi, même si l'axe marketing a sa raison d'être, la DGA Solidarités est dotée d'un budget important, ce qui est cohérent avec le terrain.

Sur un autre sujet, un représentant de la CGT estime qu'il est essentiel de porter la question de l'environnement au présent et non à plus tard. La notion de robustesse et de résilience doit se faire pour le long terme. Cela représente un coût aujourd'hui, mais le coût sera moindre demain.

Un autre représentant de la CGT indique qu'il faut prendre en compte les pratiques professionnelles. L'Atelier de la donnée traite, entre autres, des données sur la santé des agents. Il rappelle que les pratiques professionnelles doivent être en adéquation avec l'organisation, à savoir, ce qui relève de la santé doit aller à la santé. La DRU avait une cohérence, l'accueil n'est pas une mission, l'accueil fait partie de la mission. Comment s'effectuera le partage entre les professionnels si la DRU est placée dans la Direction Marketing ?

Par ailleurs, si les agents ont une visibilité sur tout le monde, cela représente un problème d'accès aux données. Il y a un risque de contentieux, il est important qu'il y ait un point de vigilance sur cet aspect. Il y a de la donnée sanitaire, ce ne sont pas les mêmes contraintes.

Pour la Direction de l'innovation numérique, le représentant de la CGT souhaite que soit précisé qu'il s'agit d'un poste et non d'un Directeur.

- La Directrice des Ressources Humaines précise que pour le moment c'est Monsieur MENIAR qui exerce la mission.
- Les représentants de la FA indiquent qu'ils sont rassurés sur le recentrage des compétences de l'Etat à la FPT car cela va dans le bon sens.
- Les représentants de la CFDT sont conscients de la logique de contrainte budgétaire et des efforts nécessaires des services pour maintenir le budget de fonctionnement stable, il s'agit d'une grosse performance. Ils ajoutent qu'ils sont satisfaits du rassemblement des Directions support car cela a déjà fait ses preuves.
- Les représentants de la SNT soulèvent la note anxiogène que génère la mise en place de la réorganisation et demande s'il existe une feuille de route et un cadre dans le temps. Ils demandent par ailleurs pourquoi la DAE et la DDI ne sont pas rattachés à la Direction de l'Attractivité.
- Le Directeur Général des Services répond qu'il s'agit de la première étape à la main des DGA même s'il les accompagne. Le calendrier commence dès à présent. Ils souhaitent garder la DAE et la DDI proche de lui pour le moment. L'investissement doit rester sous surveillance compte tenu de la diminution de budget. Ces entités ont des affaires atypiques qu'il est important de surveiller. L'investissement productif doit générer des recettes et il faut varier nos investissements.
- Les représentants de la SNT partagent leur crainte car ils ont des attentes pour l'étape 1 de la réorganisation, mais ont le sentiment que l'on aborde déjà l'étape 2. Ils souhaitent savoir comment se met en œuvre la réorganisation. Les précédentes ont fait état de suppressions de postes, telle la Direction du bâtiment. Même si certains sont partis d'eux-mêmes. Ils font part de leur crainte de licenciements et de non-reclassements d'agents. Ils voudraient connaître la ligne directrice du Département en la matière. Ils revendiquent la bienveillance et l'écoute à l'égard du personnel. Cela peut être brutal, violent, les agents reçoivent des lettres de mission. Ils réclament du temps pour accompagner les personnes impactées car elles vivent la réorganisation de manière brutale. Il y a des conséquences humaines individuelles pour les collaborateurs impliqués et investis dans le projet et qui en sont également victimes. Les représentants demandent qu'il soit donné du temps pour former les collaborateurs dont les postes seraient supprimés. Ils alertent sur le fait qu'ils sont de plus en plus interpellés par ces questions, il y a de l'anxiété, même si on avance. Ils relatent l'exemple de la Direction de l'Enfance où l'expérimentation s'est prolongée pendant 1 an et a été anxiogène.
- Le Directeur Général des Services entend les revendications et assure sa transparence. Il souhaite réaliser avec courage la réorganisation, conscient que ce ne soit pas toujours agréable.
- Les représentants de la CGT souhaitent que soit tracé une ligne globale, même si les DGA écriront leur histoire. Ils demandent à ce que le personnel soit associé et adhère au projet. Ils sollicitent également un temps pour la question du dialogue social et du comment on l'aborde dans l'absolu.
- Les représentants de la SNT ajoutent qu'ils sont dans l'attente de ce dialogue social et de ce que l'on y met. Ils expriment leur souhait de temps libre avec le Directeur Général des Services afin de partager et de comprendre les attentes de chacun et avancer positivement.
- Les représentants de la FA ajoutent qu'ils sont en phase avec le dialogue social et ajoute que leur vote portera sur l'organisation présentée et pas sur ce qui viendra par la suite.

Au terme des débats, la Présidente soumet ce dossier à l'avis des membres du CST :

- Défavorable : non
- Abstention : les représentants CGT, SNT
- Favorable : les représentants CFDT, FA

La Directrice des Ressources Humaines indique que les bureaux de la DRH déménagent dans le même bâtiment pour rapprocher les missions. Une journée de Télétravail est prévue le jour J avec un référent présent dans chaque service. Les cartons sont livrés, le déménagement est prévu le 27 février 2025.

Les représentants de la SNT souhaitent avoir un point sur les déménagements à venir, notamment concernant le site d'Elancourt.

La Directrice des Ressources Humaines rappelle qu'une FSSSCT est prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

LA PRÉSIDENTE DU CST

Madame Josette JEAN



LE SECRÉTAIRE DU CST POUR LES MEMBRES
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Monsieur Olivier BOYER



LE SECRÉTAIRE DU CST POUR LES MEMBRES
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame Laurence BOULARAN

